

# ACTION URGENTE

## UNE MILITANTE DÉCÈDE FAUTE DE SOINS

**Le 14 mars, la défenseure des droits humains Cao Shunli est décédée d'une défaillance organique imputable à une privation de soins médicaux en détention. À maintes reprises, sa famille avait appelé les autorités chinoises à lui faire prodiguer le traitement dont elle avait besoin, sans succès. Cao Shunli était une prisonnière d'opinion, détenue pendant cinq mois uniquement en raison de son militantisme pacifique.**

**Cao Shunli**, 52 ans, est décédée d'une défaillance organique à l'hôpital 309 de Pékin le 14 mars. Avant d'y être admise le 16 février, elle était incarcérée au centre de détention du district de Chaoyang, où on l'avait empêchée de recevoir les soins médicaux dont elle avait besoin pour de multiples problèmes de santé graves, notamment une tuberculose touchant les deux poumons et une cirrhose du foie. Par ailleurs, sa famille avait demandé à plusieurs reprises sa libération pour raisons médicales, ce que les autorités n'ont finalement accepté que lorsqu'elle s'est trouvée dans un état critique.

Cao Shunli était l'une des personnes qui militaient le plus ardemment en faveur d'une participation de la société civile à la formulation du plan d'action national pour les droits humains et à la rédaction des rapports destinés à l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En septembre 2013, Cao Shunli s'était rendue à l'aéroport international de Pékin, d'où elle s'apprêtait à partir pour Genève (Suisse) afin de participer à un programme de formation sur les mécanismes des Nations unies dans le domaine des droits humains. On pense qu'elle avait été arrêtée pour avoir participé, aux côtés d'autres militants, à l'organisation d'un sit-in devant le ministère chinois des Affaires étrangères. En octobre, elle avait été inculpée d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », charge souvent invoquée pour réprimer les défenseurs des droits humains et les détracteurs du gouvernement.

Cao Shunli avait été envoyée en « rééducation par le travail » pour un an à partir d'avril 2010 et pour un an et trois mois à partir d'avril 2011 en raison de son militantisme pacifique et de ses activités en faveur des droits humains.

**Un grand merci à tous ceux qui ont agi en sa faveur. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.**

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 282/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/008/2014/fr>.

Nom : Cao Shunli  
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 282/13, ASA 17/013/2014, 18 mars 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

